Échelle 1

I. TITRE: ANALYSTE FINANCIER

II. SOMMAIRE DU CORPS D'EMPLOI (nature) :

Les emplois d'analyste financier sont des emplois de professionnels qui comportent des activités de conception, d'analyse, d'évaluation et d'application des normes et procédures relatives aux opérations comptables et financières.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES : (attributions caractéristiques)

- 1. Il est chargé de la réalisation d'objectifs et de programmes définis par l'université pour des secteurs déterminés d'activités administratives, et ce, conformément aux standards qui lui sont fixés quant aux résultats à atteindre et en fait rapport. Il a le choix des moyens, des méthodes et des processus d'intervention pour réaliser les objectifs des programmes dont il est chargé, dans un souci d'optimisation et dans le respect des pratiques et des procédures générales applicables à son action et du cadre administratif et éducatif établi par l'université. Il conseille le personnel cadre concerné par ses secteurs d'activités dans l'évaluation des besoins, la fixation des objectifs, l'élaboration des politiques.
- 2. Il exerce les attributions communes des professionnels dans les champs d'activité suivants : la planification budgétaire, le budget et le contrôle budgétaire (fonctionnement, investissement et fonds spéciaux), le système et les opérations comptables (facturation, comptes clients, encaissements, dépôts bancaires, comptes fournisseurs, paiement des dépenses, etc.), le contrôle interne (établissement des politiques et procédures de contrôle interne, vérification interne et prévention des fraudes), les états financiers (le rapport financier annuel, les rapports trimestriels et le dossier pour les auditeurs externes), la trésorerie, et l'interprétation et l'application des aspects financiers et fiscaux des lois et règlements.
- 3. Il peut superviser du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, sur demande, donner son avis lors de la notation.
- 4. La liste ci-dessus comprend les tâches et responsabilités du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les professionnels dans le cadre de ce corps d'emploi.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES:

1. Scolarité : Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un

champ de spécialisation approprié

2. Expérience : Trois (3) années d'expérience pertinente

3. Autres : Détenir le titre de comptable professionnel agréé (CPA)